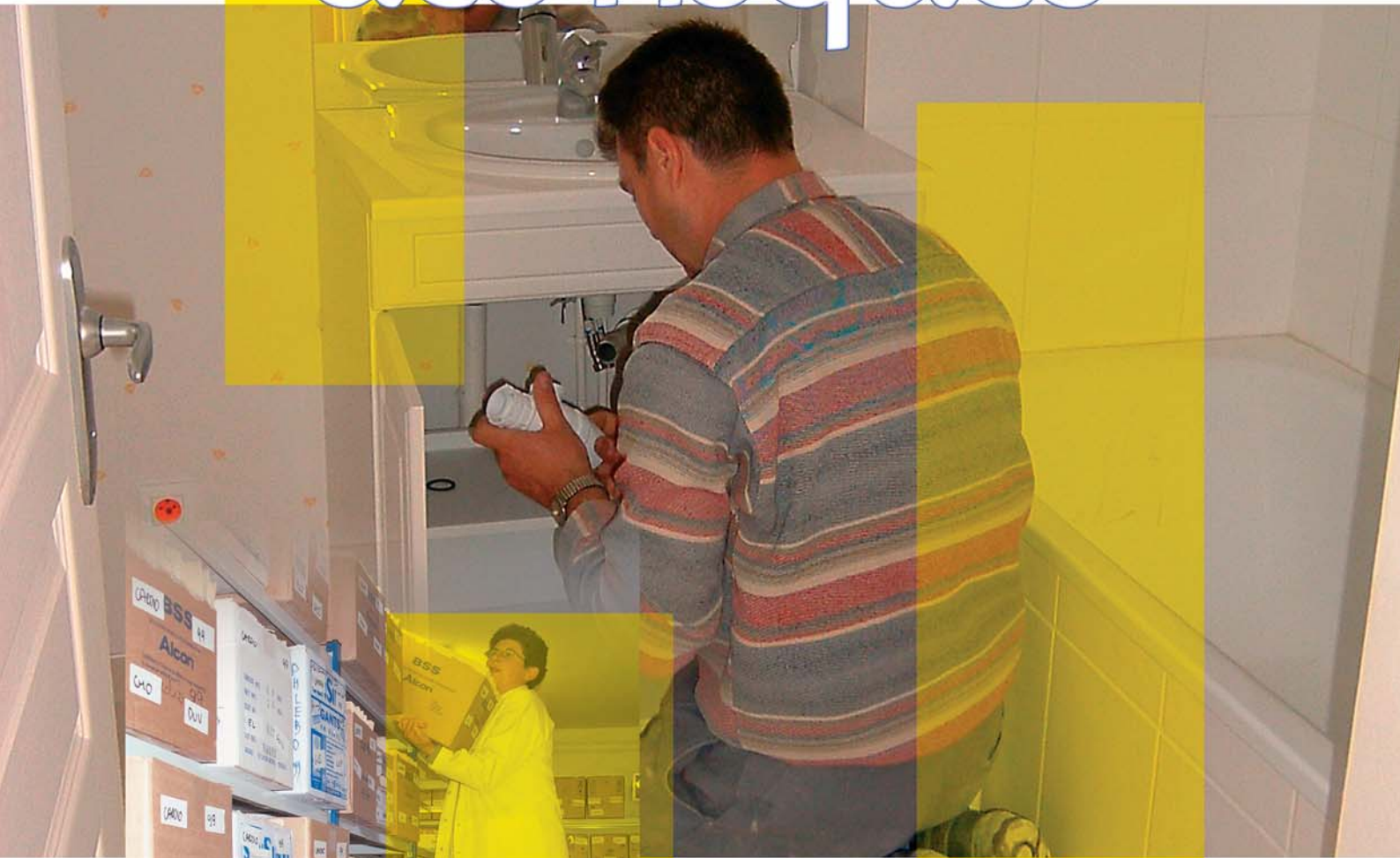


# Guide d'évaluation des risques



**Plombiers  
Chauffagistes**



*Ce guide a été réalisé par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie et les Services de Santé au Travail de la région des Pays de la Loire.*

*Il comprend :*

- les principes de l'évaluation des risques,*
- une méthode simple d'évaluation,*
- la liste des unités de travail les plus fréquentes dans votre activité,*
- un exemple de « grille » d'évaluation pour une unité de travail,*
- quelques exemples de dangers et de mesures de prévention,*
- une grille d'évaluation vierge à photocopier pour vous permettre de rédiger votre « document unique ».*

***N**ota : ce guide d'évaluation des risques est destiné aux entreprises du bâtiment intervenant dans la construction, la rénovation et la maintenance de logements individuels, de petits collectifs ou petits locaux industriels ou commerciaux. Il ne concerne pas les travaux de construction de ligne d'électricité de puissance ou de courant faible.*

# PRINCIPES

*Le décret du 5 novembre 2001 impose aux entreprises de réaliser l'évaluation des risques professionnels et de la formaliser dans un document unique (support papier ou informatique).*

*Il ne s'agit que d'une étape dans un processus global précisé par la loi du 31 décembre 1991.*

*Quelle que soit la méthode employée par l'entreprise pour évaluer ses risques professionnels, la clé du succès passe par le respect de quelques principes de base.*

## **L'évaluation n'est pas une fin en soi**

*L'évaluation des risques professionnels sert à planifier des actions de prévention dans l'entreprise, en tenant compte des priorités.*

## **La maîtrise de l'évaluation appartient à l'entreprise**

*Même si vous avez recours à des conseils extérieurs, les décisions finales et les mesures à prendre pour maîtriser vos risques vous appartiennent.*

## **L'évaluation des risques est une démarche collective**

*Les salariés eux-mêmes sont souvent les mieux placés pour connaître les situations dangereuses. Il est donc nécessaire de les associer à la démarche pour mieux prendre en compte la réalité du travail.*

## **L'évaluation n'est pas une démarche éphémère**

*L'évaluation doit être continue dans l'entreprise et faire l'objet de mises à jour annuelles ou à l'occasion de modification de la production, d'agrandissement des locaux, ...*

## **Vocabulaire**

Dommmage :

Lésion ou atteinte à la santé

Danger :

Cause capable de provoquer un dommage

Situation dangereuse :

Salarié en présence d'un danger

Risque :

Combinaison de la gravité des dommages potentiels et de la fréquence d'exposition des salariés à un danger

# MÉTHODE



## Faire l'inventaire

des unités de travail dans l'entreprise (postes, familles de postes, métiers ou lieux de travail...).

## Identifier

les situations dangereuses liées à chaque unité de travail.

## Estimer

pour chaque situation dangereuse :

### La gravité des dommages potentiels

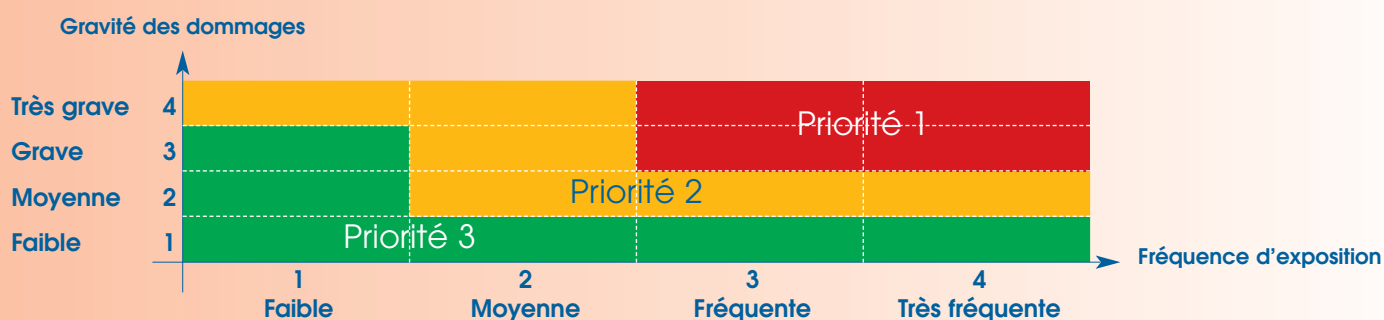
- |               |  |
|---------------|--|
| 1. Faible     | Accident ou maladie sans arrêt de travail                |
| 2. Moyenne    | Accident ou maladie avec arrêt de travail                |
| 3. Grave      | Accident ou maladie avec incapacité permanente partielle |
| 4. Très grave | Accident ou maladie mortel                               |

### La fréquence d'exposition des salariés aux dangers

- |                   |   |
|-------------------|---|
| 1. Faible         | Exposition de l'ordre de une fois par an      |
| 2. Moyenne        | Exposition de l'ordre de une fois par mois    |
| 3. Fréquente      | Exposition de l'ordre de une fois par semaine |
| 4. Très fréquente | Exposition quotidienne ou permanente          |

## Hiérarchiser

les risques pour déterminer les priorités du plan d'actions :



## Remarques

Pour démarrer votre réflexion, vous pouvez examiner les maladies, accidents et incidents survenus dans votre entreprise. Les échelles de gravité et de fréquence sont données à titre indicatif et peuvent être adaptées en fonction de l'activité et de la taille de l'entreprise. À titre d'exemple, une grille d'évaluation renseignée est proposée. Vous pouvez vous inspirer de cet exemple pour rédiger votre document unique.



# UNITÉS DE TRAVAIL

# ET PRINCIPAUX RISQUES

---

## Liste des unités de travail

---

- 1 Préparation du matériel en atelier
- 2 Circulation et déplacements (transport de matériel et de personnel)
- 3 Préparation de plates-formes de travail (Montage d'échafaudages, installation de nacelles, réalisation d'accès en toitures)
- 4 Dépose de l'existant
- 5 Incorporations, réservations, passage de tuyaux et canalisations et préparation de planchers chauffants ou isolants
- 6 Pose de cheminements (chemins, goulottes...), pose de tuyaux, (en intérieur, à l'extérieur, en vide-sanitaire)
- 7 Réalisation des raccordements et pose appareillage et équipement sanitaire
- 8 Consignations, essais, mise sous pression
- 9 Nettoyage et évacuation des déchets
- 10 Préparation, fabrication, stockage des produits
- 11 Installation et entretien des systèmes de chauffage et climatisation

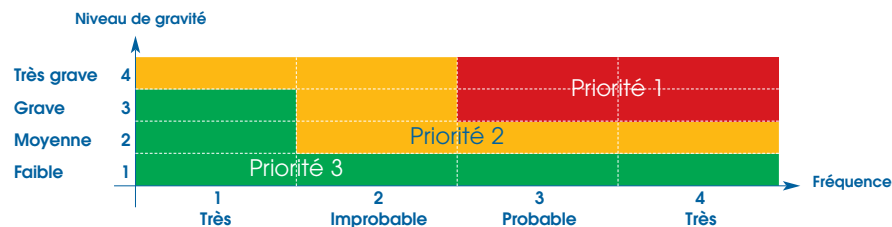
---

## Liste des principaux risques

---

Risque de chute de plain pied .....	page 6
Risque de chute de hauteur .....	page 6 à 8
Risque lié aux manutentions manuelles et aux gestes et postures .....	page 9
Risque lié aux circulations .....	page 10
Risque lié aux manutentions mécanisées .....	page 11
Risques toxique et biologique .....	page 11 à 13
Risque lié à l'incendie et à l'explosion .....	page 14
Risque lié au manque d'hygiène .....	page 15
Risque lié à l'électricité .....	page 16
Risque lié aux machines (dont vibrations, bruit,...) et aux outils manuels .....	page 17
Risque lié aux ambiances thermiques et lumineuses .....	page 18
Risque lié à la co-activité entre entreprises .....	page 19
Risque lié à l'organisation du travail .....	page 20
Autres (la liste proposée n'est pas exhaustive) .....	

# GRILLE D'ÉVALUATION



Unité de travail : Pose équipements sanitaires

Date : 16/12/05

Rédacteurs : P. DUPONT ET B. DURANT

Nbre de salariés : 5

Situations dangereuses	Dommages éventuels	Risques		Niveaux priorité	Mesures de prévention	
		Gravité	Fréqu.		existantes	à proposer
Travail sur échafaudage de pied : montage et démontage.	Traumatismes liés à une chute avec dénivellation.	4	3	1	Mise à disposition de harnais antichutes.	Utilisation d'échafaudages à montage en sécurité.
Travaux en intérieur : travail au sol	Hygromas (genou). Lésions chroniques du ménisque.	2	4	2	Aucune.	Alternner les tâches. Porter les EPI adaptés (coussins, Hygrovet).



EXEMPLE

# Le RISQUE

## de chute de plain-pied

C'est un risque de blessure causée par la chute de plain-pied ou de hauteur d'une personne. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'un appareil ou de mobilier.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Sols glissants  
(conditions climatiques, milieu de l'intervention, sol discontinu, obstacles/poutres en vide-sanitaires...)
- ✗ Sols et zones de travail encombrés
- ✗ Poste de travail et zones de circulations insuffisamment éclairés

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Porter des chaussures de sécurité à semelles antidérapantes
- ✓ Baliser les zones à risques
- ✓ Ranger, nettoyer, mettre à niveau les accès provisoires
- ✓ Organiser préalablement le chantier (en particulier avec le client, le Coordonnateur SPS, le Maître d'œuvre et l'entreprise de gros-oeuvre)
- ✓ Mettre en place des cheminements sur les treillis soudés notamment
- ✓ Limiter les longueurs de rallonges électriques
- ✓ Mettre en place un éclairage d'appoint (Très Basse Tension si espace confiné)

# Le RISQUE

## de chute de hauteur

C'est un risque de blessure causée par la chute de hauteur d'une personne (est considérée comme travail en hauteur toute activité qui implique de ne plus avoir les pieds au sol : escabeau , échelle, nacelle....)

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Utilisation d'une échelle

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ L'échelle est un moyen d'accès et non un poste de travail Utiliser en priorité un échafaudage, une Plate-forme Individuelle Roulante Légère (PIRL), une nacelle comme poste de travail. L'échelle ne peut être utilisée comme poste de travail que dans le cas où tout autre moyen est techniquement impossible ou si le risque est faible, de courte durée et non répétitif

dangers et/ou situations dangereuses

Exemples

mesures de prévention

x Utilisation de tout type d'échafaudage

x Utilisation d'échafaudage de pied

x Utilisation d'échafaudage roulant

- ✓ Pour les accès, utiliser des échelles amarrées, en bon état, correctement positionnées et stabilisées
- ✓ Utiliser du matériel adapté (*hauteur, charges admissibles, ...*)
- ✓ Mettre en place et maintenir les garde-corps et les plinthes
- ✓ Utiliser des échelles d'accès intérieur et des trappes
- ✓ Former le personnel au montage des échafaudages ou sous-traiter cette prestation (*avec réception des échafaudages montés par des tiers*)
- ✓ Former le personnel à l'utilisation des échafaudages
- ✓ Vérifier périodiquement les échafaudages
- ✓ Conserver les notices d'utilisation et les documents de conformité sur le chantier
- ✓ Privilégier le matériel à montage en sécurité
- ✓ Stabiliser les échafaudages
- ✓ Utiliser des plateaux appropriés
- ✓ Assurer la stabilisation : placer les jambes de force, bloquer les roues
- ✓ Ne pas déplacer avec un salarié sur l'échafaudage
- ✓ Ne pas déplacer l'échafaudage à proximité de lignes électriques sous tension et respecter les distances de sécurité
- ✓ Prévoir un plateau intermédiaire tous les 3,00 m



**dangers et/ou situations dangereuses**

- ✗ Utilisation de nacelles  
*(plateformes élévatrices mobiles de personnel)*
  
- ✗ Configuration du bâtiment
  - trémies, gaines techniques, réservations
  - escaliers
  - cages d'ascenseurs
  - balcons
  - baies, toitures, lanterneaux
  - toitures en matériaux fragiles
  
- ✗ Éléments de construction
  - Banches
  - Rives de planchers

**Exemples**

**mesures de prévention**

- ✓ Vérifier la portance du sol, le matériel et les cheminements *(risque de renversement de nacelles aux abords des ouvertures dans les planchers et trémies, réservations)*
  
- ✓ Former les salariés à l'utilisation des nacelles (CACES PEMP)
  
- ✓ Vérifier périodiquement le matériel avec les charges appropriées
  
- ✓ Conserver les notices d'utilisation et les documents de conformité avec les nacelles
  
- ✓ Mettre en place et maintenir les :
  - garde-corps
  - platelages de travail ou de circulation
  - balisages
  - filets
  - ...
  
- ✓ Utiliser des harnais et des lignes de vie pour mettre en place et déposer des protections collectives. Interdire l'accès aux zones non sécurisées

## lié aux manutentions manuelles et aux gestes et postures de travail

C'est un risque de blessure et dans certaines conditions, de maladie professionnelle consécutive à des efforts physiques, des écrasements, des chocs, des gestes répétitifs, des mauvaises postures.

### dangers et/ou situations dangereuses

- x Chargement/déchargement véhicules
- x Manutentions matériaux/matériels dans les étages
- x Manutention d'éléments d'échafaudage
- x Contraintes posturales (*rachis, coudes, épaules, genoux ...*) et gestes répétitifs des membres supérieurs

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Privilégier les quais de chargement
- ✓ Utiliser des chariots de type gerbeur, transpalette élévateur à levée rapide...
- ✓ Favoriser les installations au sol (*ex : chaudière, groupe extérieur de climatiseur, ...*)
- ✓ Utiliser des conditionnements ne dépassant pas la masse des charges recommandées (*15 kg/femmes, 25 kg/hommes*)
- ✓ Utiliser des monte-matériaux, les ascenseurs (*mise en service anticipée*), recettes extérieures...
- ✓ Utiliser des chariots, diables, lève-chauffe-eau ...
- ✓ Utiliser des porte-bouteilles à 3 roues (*escaliers*)
- ✓ Utiliser des potences avec corde et poulies et crochets de sécurité, treuils
- ✓ Privilégier les matériaux légers : tubes aluminium, plateaux alu-bois
- ✓ Privilégier les appareillages pré-câblés, à connexion rapide et mise en place rapide (*demander gabarit ergonomique pour emplacement des appareils, montage et maintenance...*)
- ✓ Alternier les tâches et porter les EPI adaptés (*coussins, Hygrovet*)
- ✓ Former à la manutention manuelle (*stages Gestes et Postures*)

C'est un risque de blessure résultant d'un accident de circulation à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Utilisation de véhicules : fourgons, camionnettes, engins de manutention,... sur la voie publique et sur les chantiers
- ✗ Consommation de boissons alcoolisées, de drogues, de médicaments
- ✗ Circulation à pied sur les chantiers

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Véhicules en bon état, séparation matériel/personnel, extincteur vérifié, trousse de secours, lampe électrique, triangle de sécurité, boudriers fluorescents
- ✓ Arrimer les charges
- ✓ Ne pas surcharger
- ✓ Respecter les règles et les plans de circulation
- ✓ Ne pas utiliser de téléphones portables en conduisant
- ✓ Former les conducteurs : conduite sur sols glissants, freinage d'urgence
- ✓ Voir fiche sur le risque lié au manque d'hygiène
- ✓ Chemins de circulation dégagés de tout obstacle, délimités, éclairés, protégés contre les chutes de hauteur, les chutes d'objets et, si nécessaire, balisés

# Le RISQUE

## lié aux manutentions mécanisées

Ce risque concerne toute manutention à l'exclusion des manutentions manuelles (voir point n° 3). Le risque peut être lié à la circulation ou au fonctionnement de l'engin, à la charge manutentionnée et à l'environnement.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Utilisation de treuils électriques sur potence
- ✗ Utilisation de poulies fixées sur échafaudage
- ✗ Utilisation de chariots auto-moteurs de manutention
- ✗ Utilisation de monte-matériaux

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Vérifier la résistance des appuis : allèges, balcons,...
- ✓ Vérifier périodiquement les treuils
- ✓ Limiter la charge à 50 daN et renforcer l'ossature si nécessaire
- ✓ Former et habiliter le personnel (CACES)
- ✓ Vérifier périodiquement le chariot
- ✓ Vérifier périodiquement le monte-matériaux
- ✓ Arrimer les charges

# Le RISQUE

## toxique et biologique

**Risque toxique** : c'est un risque d'intoxication, d'allergie, de brûlure par inhalation, ingestion ou contact cutané de produits mis en œuvre ou émis sous forme de gaz, de particules solides ou liquides. Il peut en résulter des maladies professionnelles.

**Risque biologique** : c'est un risque d'infection ou d'allergie lié à l'exposition à des agents biologiques.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Utilisation de produits dangereux (*décapants, dégrappants, peintures, solvants...*)

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Mettre en œuvre les dispositions prévues par la fiche sur le risque lié au manque d'hygiène
- ✓ Informer le personnel de la signification de l'étiquetage des produits dangereux



dangers et/ou situations dangereuses

Exemples

mesures de prévention

x Ingestion accidentelle de plomb ou de métaux lourds (manipulation ou utilisation de matériaux, décapage de peintures anciennes...)

x Contact cutané direct (brûlures, irritations, allergies...)

x Projections oculaires

- ✓ N'utiliser que des conditionnements portant un étiquetage pour ces produits
- ✓ Exiger des fournisseurs les Fiches de Données de Sécurité correspondant à chaque produit utilisé et les transmettre au médecin du travail
- ✓ Élaborer et mettre à jour les notices de postes et fiches d'exposition (voir votre Médecin du Travail)
- ✓ Étiqueter en cas de re-conditionnement et éviter de transvaser dans des bouteilles et bocaux alimentaires
- ✓ S'informer auprès du maître d'ouvrage/du client, de la présence éventuelle de produits dangereux avant tout travail dans les bâtiments concernés (pour le plomb, recherche et contrôles obligatoires pour le propriétaire)
- ✓ Ne pas manger, boire, fumer au poste de travail
- ✓ Avoir une bonne hygiène des mains et des ongles (ne pas se ronger les ongles, éviter le contact main/bouche)
- ✓ Éviter le contact direct avec les produits (port de gants, vêtements à manches longues)
- ✓ Ne pas utiliser de détergents agressifs, de solvants, de pierre ponce pour le nettoyage des mains : utiliser des savons adaptés
- ✓ Porter des lunettes de protection

**dangers et/ou situations dangereuses**

**Exemples**

**mesures de prévention**

- ✗ Inhalation de :
  - Solvants contenus dans les colles, décapants, préparations de supports... (*vertiges, malaises*)
  - Fumées de soudage (*fièvre des métaux...*)
  - Suie
  - Silice lors de perforation des murs et/ou planchers béton (*trouble respiratoire, fibrose...*)
  - Amiante, joints, tresses, calorifugeage, flocage, fibrociment... (*asbestose*)
  - Fibres céramiques

✗ Agents biologiques et risques infectieux : eaux usées, vidé-sanitaires, maintenance de climatisation

✗ Coupures, blessures (*tétanos*)

✗ Légionelle : installation et maintenance d'appareils de climatisation (*infection pulmonaire*)

✗ Contacts eaux souillées (*leptospirose, hépatite A...*)

- ✓ S'informer de la présence éventuelle de produits dangereux avant tout travail dans les bâtiments concernés (*pour l'amiante recherche et contrôles obligatoires pour le propriétaire. Si absence d'informations, relancer le client/Maître d'ouvrage*)
- ✓ Limiter les émissions de produits dangereux (*confinement, nettoyage, méthode de travail, ...*) ou intervenir après dépollution par entreprise spécialisée
- ✓ Dans les endroits clos et/ou confinés, pratiquer une ventilation naturelle ou mécanique
- ✓ Utiliser des protections respiratoires : cagoules à adduction d'air ou masques avec élément filtrant adapté au produit utilisé (*TMP 3 pour l'amiante*)
- ✓ Ne pas affecter ou maintenir les femmes enceintes ou allaitant à des postes de travail où sont utilisés des produits toxiques pour la reproduction
- ✓ Porter des gants et masques adaptés...
- ✓ Vaccinations adaptées et mise à jour
- ✓ Mettre à disposition des trousse de premiers soins pour chaque équipe (*produit désinfectant*)

C'est un risque grave de brûlures ou de blessures de personnes consécutives à un incendie ou à une explosion. Ils peuvent entraîner des dégâts matériels.

### dangers et/ou situations dangereuses

✗ Incendie/explosion dus à une forte concentration de produits (*fioul, solvants...*), à l'augmentation de l'oxygène lors de l'oxycoupage, ou lors d'interventions au voisinage de cuves sous pression

✗ Asphyxie ; retrait d'appareil gaz ou dépannage sur fuite, utilisation de groupes électrogènes en milieu confiné

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Repérer les concentrations avant d'intervenir dans une pièce, ventiler
- ✓ Prévoir un permis de feu si nécessaire
- ✓ Dans les endroits clos et/ou confinés, y compris dans les véhicules, pratiquer une ventilation naturelle ou mécanique
- ✓ Utiliser des cuves ou des bouteilles en bon état, vérifiées régulièrement, fixées, calées en bonne position...
- ✓ Utiliser du matériel performant (*clapets intégrés sur chalumeau, système Altop sur bouteilles...*)
- ✓ Prévoir des locaux de stockage adaptés et spécifiques pour les produits (*notamment bouteilles de gaz*) ; mettre en place des bacs de rétention
- ✓ En cas de transvasement, respecter l'étiquetage
- ✓ Prévoir des extincteurs adaptés aux produits utilisés, (*au plus près de la source de chaleur ou de la flamme*), en nombre suffisant et vérifiés périodiquement (*tous les ans*)
- ✓ Former le personnel à la lutte anti-incendie
- ✓ Ne pas fumer
- ✓ Mesurer les concentrations avant d'intervenir, ventiler

Ce sont des risques sanitaires liés au non respect des règles d'hygiène élémentaires.

### dangers et/ou situations dangereuses

x Voir risques chimiques et infectieux (voir tableau 6)

x Consommation de boissons alcoolisées, de drogues, médicaments

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Prévoir vestiaires, WC, lavabos avec eau chaude et eau froide, douches, réfectoire nettoyés régulièrement dans :
  - bungalows ou remorques de chantiers aménagés, isolés et ventilés
  - Pièces de bâtiments en chantier spécialement aménagées (*éclairage, ventilation, armoires, sanitaires*)
- ✓ Changer fréquemment de vêtements de travail. Nettoyage assuré par employeur
- ✓ Ne pas fumer, ne pas manger sur les zones de travail et/ou de stockage des produits
- ✓ Utiliser des savons de nettoyage adaptés, des essuie-mains jetables
- ✓ Pratiquer une bonne hygiène corporelle (*lavage des mains avant d'aller aux WC et avant les repas*)
- ✓ Différencier les installations sanitaires hommes/femmes
- ✓ Mettre de l'eau potable à disposition des salariés en quantité suffisante (*3 litres minimum par jour et par personne*)
- ✓ Informer les salariés sur les risques liés à ces produits (*dépendance, diminution de la vigilance*), notamment les conducteurs de véhicules ou d'engins



C'est un risque de brûlure ou d'électrisation consécutive à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Contacts directs avec des conducteurs ou des pièces isolés ou non isolés sous tension (*lignes EDF, câbles existants dans parois, murs, planchers...*)
  - lors de travail à proximité sur des échafaudages, des nacelles
  - lors du déplacement d'échafaudage roulant
  - lors de perçage, saignées
  
- ✗ Contacts indirects (*avec du matériel défectueux, ayant un mauvais isolement...*)

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Consulter le Diuo, identifier et repérer les passages de câbles électriques dans les cloisons, les planchers
- ✓ Mise hors tension du réseau par l'exploitant avec consignation
- ✓ Faire gagner les conducteurs par l'exploitant (*Basse Tension*)
- ✓ Baliser
- ✓ Habilitier le personnel dans le cadre de l'UTE C 18-510
- ✓ Utiliser un disjoncteur différentiel 30 mA en amont du matériel électrique utilisé
- ✓ S'assurer que l'installation électrique provisoire a bien été vérifiée par un organisme agréé (*voir rapport sur chantier*)
- ✓ Maintenir l'outillage et les rallonges en bon état
- ✓ Ne pas utiliser de « bala-deuses » avec ampoules non protégées
- ✓ Ne pas utiliser de prolongateurs électriques enroulés, avoir des connexions moulées normalisées

## lié aux machines (dont vibrations, bruit,...) et aux outils manuels

Ce sont des risques de blessure par l'action mécanique (coupure, écrasement...) d'une machine, d'un outil portatif ou à main.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Bruit : utilisation de groupes électrogènes, compresseurs
- ✗ Bruit : utilisation de machines portatives, de chalumeaux, véhicules ou engins, milieu ambiant bruyant...
- ✗ Vibrations : utilisation de perforateur, brise-béton, meuleuses, scies...
- ✗ Postes à souder : risque de conjonctivite et de coup d'arc
- ✗ Machines semi-mobiles et portatives : risque de contact accidentel avec les organes de travail (*outil, cylindre, foret, disque...*)

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Éloigner les sources de bruit, placer les appareils à l'extérieur
- ✓ Utiliser des EPI (*protections auditives*)
- ✓ Alternner les tâches, faire des pauses, utiliser des outils anti-vibratiles
- ✓ Utilisation possible de gants anti-vibratiles pour les meuleuses ou les scies...
- ✓ Porter lunettes ou masque adapté (*photosensibles*)
- ✓ Utiliser des machines adaptées au travail à réaliser et conformes (*marquage CE*)
- ✓ Respecter la notice d'instructions
- ✓ Ne pas démonter les protecteurs
- ✓ Utiliser des EPI (*gants, lunettes...*)

**Risque/ambiances thermiques** : c'est une source d'inconfort, qui peut conduire à une baisse de vigilance ou de précision des gestes qui augmente le risque d'accident et qui peut conduire à un coup de chaleur ou une hypothermie parfois mortelle.

**Risque/ambiances lumineuses** : c'est un risque d'inconfort ou d'accident du travail consécutif à un éclairage inadapté.

**dangers et/ou situations dangereuses**

✗ Exposition aux intempéries (*températures extrêmes chaudes ou froides*)

✗ Poste de travail et voies de circulations insuffisamment éclairés

**Exemples**

**mesures de prévention**

- ✓ Fournir des vêtements de travail spécifiques (*gilets chauds, tee-shirts, casquettes, ...*)
- ✓ Ne pas travailler torse nu
- ✓ Adapter les horaires de travail
- ✓ Fournir de l'eau potable fraîche (*3 l minimum/jour/personne*)
- ✓ Aérer/ventiler les locaux de travail
- ✓ Prévoir un éclairage provisoire de chantier
- ✓ En atelier : privilégier un éclairage naturel et compléter par un éclairage artificiel suffisant

C'est un risque d'accident lié à l'intervention d'une entreprise intervenante (EI) utilisatrice (EU) : co-activité et méconnaissance des risques liés à l'activité de l'autre entreprise.

### dangers et/ou situations dangereuses

x Co-activité entre entreprises

x Intervention pour dépannage dans chaufferie (*risque brûlure, noyade,...*)

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Pour les gros chantiers et/ou des chantiers présentant des risques particuliers (*travaux en hauteur, ...*) : respecter le Plan Général de Coordination (PGC), établir un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS)
- ✓ Pour les interventions dans une entreprise (*usine, dépôt, bureaux...*) se concerter avec le client et avec les autres entreprises intervenantes (*Plan de Prévention*)
- ✓ Prévoir des délais d'exécution raisonnables
- ✓ Préparer les interventions en amont
- ✓ Mettre en place des procédures de consignation



C'est un risque de retentissement de l'organisation du travail sur l'état physique et mental du salarié.

### dangers et/ou situations dangereuses

x Organisation du travail

x Organisation des secours

### Exemples


### mesures de prévention

- ✓ Former tous les salariés, y compris les intérimaires aux techniques et à la prévention des risques spécifiques à l'entreprise et aux chantiers
- ✓ Accueillir les nouveaux embauchés et les intérimaires (*livret d'accueil*)
- ✓ Utiliser du matériel adapté et en quantités suffisantes
- ✓ Ne pas procéder au travail à la tâche
- ✓ Faire passer les visites médicales (*penser aux visites de reprise dans les délais réglementaires*)
- ✓ Consulter les salariés sur les procédés de travail, les méthodes utilisées, les moyens mis en œuvre
- ✓ Reconnaître le travail effectué et les acquis de l'expérience
- ✓ Tenir compte des remontées d'expérience du terrain
- ✓ Formaliser pour chaque chantier la procédure d'urgence en cas d'accident
- ✓ Former ou recycler chaque année les Sauveteurs Secouristes du Travail
- ✓ Mettre à disposition des salariés une trousse de premier secours en concertation avec le médecin du travail, vérifier régulièrement leur contenu
- ✓ Prévoir des moyens de communication (*téléphone*)



CRAM DES PAYS DE LA LOIRE  
2, place de Bretagne  
44932 Nantes cedex 9  
[www.cram-pl.fr](http://www.cram-pl.fr)

---

 Téléphone 02 51 72 84 00  
Télécopie 02 51 82 31 62